



## Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

avril 2021  
à avril 2022

Durée des travaux:

**12** mois

Montant global:

CHF **884'500.-<sup>HT</sup>**

Effectif moyen:

Béton:

**220**m<sup>3</sup>

**10** pers.

Palplanches:

**750**m<sup>2</sup>

Berlinoise:

**220**m<sup>2</sup>

Terrassement:

**1'300**m<sup>3</sup>

Acier d'armatures:

**20'000**kg

canalisations électriques, sanitaires, EU et diverses  
chambres de raccordement: **200** ml

Collecteur EC: **250** ml diamètre 250 mm

Éléments préfabriqués: chambres de raccordement **30** m<sup>3</sup>

Matériel: **2** pelles à pneu de 10 tonnes  
**1** pelle à pneu de 6.5 tonnes

# BASSIN FIRMENICH

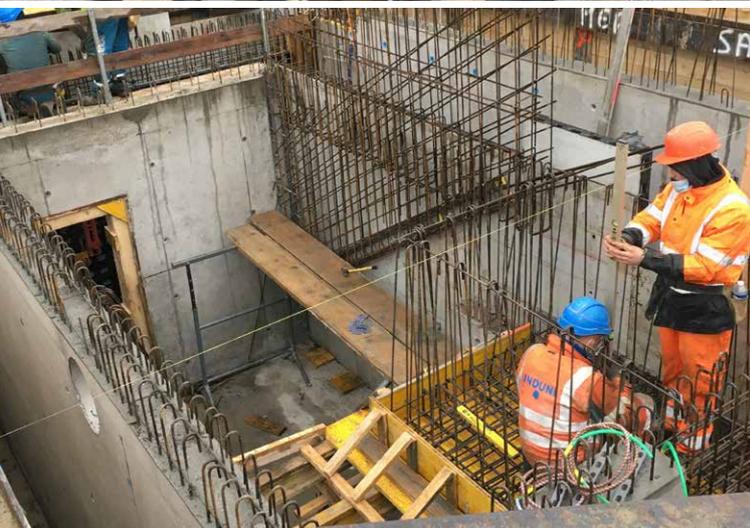
Rue de la Bergère 7, 1242 Satigny (GE)

## Type de marché:

Privé, bassin en béton armé et collecteurs

## Caractéristique:

Pour le compte de la Société Firmenich SA, INDUNI est intervenue sur ce projet pour l'exécution des travaux de génie civil. Au programme, nous avons réalisé un bassin en béton armé d'un volume de 170 m<sup>3</sup>, un bassin d'analyse, un local compresseur et divers raccords au bassin avec déviation de collecteur d'un diamètre 900 mm.



## Intervenants:

### Maître de l'ouvrage

FIRMENICH SA  
Rue de la Bergère 7, 1242 Satigny  
MARTOS Eduardo – 079 101 71 88

### Exécution

INDUNI & Cie SA  
Avenue des Grandes-Communes 6  
1213 Petit-Lancy

### Conducteur de Travaux

CARRAZ Romain – 079 625 16 72

### Contremaître

CADENAT Jean-Claude – 079 240 82 11

### Ingénieurs civils

Louis Bonvin & Fils  
Avenue Mercier de Molin 5  
3960 Sierre  
BONVIN Eric – 079 202 53 10

## Compétences en matière de protection de l'environnement:

### Air :

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que : camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

### Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

### Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

### Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que : phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

### Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001 ; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

### Arbres :

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

### Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



### INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6  
Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1  
Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99  
email: info@induni.ch - www.induni.ch